

Envoyé le 17/03/2026  
par mail avec A.R.

Adresse des travaux :  
, 117 IMPASSE DES PINS

Destinataire

**Madame Maryse DUFILS née CHETAILE**  
117 impasse des pins  
71680 CRECHES SUR SAONE

---

**Objet : Classement sans suite**

---

Madame,

Vous avez déposé le 16/03/2026 sur le GNAU une demande de Déclaration préalable - Installations et aménagements non soumis à permis d'aménager pour un projet situé sur la commune de CRECHES-SUR-SAONE.

Le projet que vous envisagez doit être déclaré sous le CERFA 16702\*02 relatif à une DPC car il ne correspond pas à un aménagement (propre au CERFA 16703\*02 relatif à une DPA). Par conséquent, je vous informe que votre dossier ne sera pas instruit ; il est donc classé sans suite.

Vous ne pourrez donc pas, à l'issue du délai d'instruction, vous prévaloir d'une décision tacite.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à CRECHES-SUR-SAONE

Le 17/03/2026

Le Maire

Michel BERTHOÏT



**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.**  
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.